

Image not found or type unknown



Pension alimentaire d'un enfant majeur

Par **Thierry**, le **17/08/2009** à **17:52**

Bonjour,

Ma fille a actuellement 18 ans et entre en terminale

Elle veut quitter le domicile familial et aller au lycée dans une autre ville que celle où j'habite

Elle me dit qu'elle est majeur et qu'elle a le droit de faire ce qu'elle veut

Elle me demande de prendre en charge ses besoins vu qu'elle poursuit des études, peu importe le lieu

Dois je effectivement lui verser une pension alimentaire alors qu'elle peut faire ses études de terminale en restant à la maison ?

Merci d'avance pour votre conseil